



La réservation d'un séjour en Emplacement ou en Mobile-Home implique obligatoirement l'acceptation des Conditions Générales de Vente par les parties contractantes et est soumise à l'acceptation par le camping. Nous proposons des séjours à vocation familiale et nos hébergements sont prévus à cet effet. Afin d'assurer la tranquillité des résidents et des familles, les groupes ne sont pas acceptés dans l'établissement. Le Camping se réserve le droit de refuser : toute réservation qui serait contraire à ces principes, ou qui chercherait à les détourner, et toute réservation d'un client avec lequel existerait un litige antérieur.

La personne effectuant la réservation devra être âgée d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter conformément aux présentes conditions générales et garantir la véracité et l'exactitude des informations. Pour des raisons évidentes de sécurité ou de santé, les mineurs non accompagnés de leur administrateur légal ne sont pas admis. Notre terrain de camping n'est pas habilité, au sens du décret n°2002-883 du 3 mai 2002 relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des loisirs, à assurer des séjours collectifs ou individuels hors du domicile familial de mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs administrateurs légaux.

En cas de pandémie, des dispositions particulières pourront être adoptées suivant les directives gouvernementales. Les caravanes double-essieux sont strictement interdites sur le camping. Non précisé à la réservation elles seront refusées à l'arrivée.

#### 1. CONDITIONS DE RESERVATION

La location devient définitive uniquement avec la confirmation de la SAS Camping de La Pascalinette, dans la limite des disponibilités, après réception de l'acompte et des Conditions Générales de Vente :

- soit par l'envoi des présentes pages dûment datées, signées et approuvées,
- soit par leur approbation lors de la réservation en ligne et vaut engagement de location. La location est personnelle et incessible. Aucune sous-location ne sera admise sous peine d'expulsion immédiate.

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du code de la consommation, nos prestations, dans le cadre de la réservation par internet, ne sont pas soumises au délai de rétractation. Les sommes réglées ne sont donc pas remboursables.

#### 2. CONDITIONS DE PAIEMENT

a. Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour un acompte de 30 % + frais de dossier (non remboursables) + montant de l'assurance annulation si souscrite doivent être payés à la réservation.

Le montant des frais de dossier est de 12,50 € pour une réservation de 1 à 4 nuits (sauf juillet et août) et 25 € à partir de 5 nuits. Le Coin des Copains® et La Villa des Copains® : 35€.

Sont acceptés les paiements par : carte bancaire sur le site internet, virement bancaire, chèque ou chèques Vacances.

Le solde doit être réglé au plus tard **30 jours** avant la date d'arrivée. En cas de retard dans le paiement du solde, la réservation sera annulée automatiquement et les conditions décrites ci-après trouveront application.

b. Pour les réservations intervenant à moins de 30 jours de la date d'arrivée le règlement intégral du séjour devra être effectué lors de la réservation par CB sur le site internet ou virement bancaire.

c. Sur place sont acceptés les paiements par : carte bancaires (à partir de 10 €) ou espèces.

**CHEQUES VACANCES : Le règlement par chèques vacances n'est accepté que si lesdits Chèques Vacances sont :**

- envoyés AVANT l'arrivée et dans les délais du contrat (30 jours avant la date d'arrivée) avec leurs talons ;
- au NOM et PRENOM d'un des participants au séjour.

**AUCUN REGLEMENT PAR CHEQUES VACANCES NE SERA ACCEPTE LE JOUR D'ARRIVEE.**

**Le paiement par Chèques-Vacances Connect n'est pas accepté.** En cas d'annulation du séjour, le montant réglé en chèques vacances ne peut faire l'objet d'aucun remboursement conformément à l'article L.112-14 I. du Code monétaire et financier.

Le prix est celui arrêté au jour de l'établissement de l'option ou de la réservation, en tenant compte de la TVA en vigueur ; tout changement de taux légal sera répercuté sur le prix à payer.

Les tarifs indiqués sont garantis jusqu'au 30/11/2024.

Le camping se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment au-delà de la date indiquée. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réservation, et ce sous réserve des disponibilités.

Les offres et promotions sont non rétroactives et non cumulables.

Nos prix ne comprennent pas : voiture supplémentaire, personne supplémentaire, animal domestique, remorque, garantie annulation, frais de dossier, participations à la taxe de séjour, ordures ménagères et énergie verte.

**Taxe de séjour :** 0,86 € par jour et par personne à partir de 18 ans - est perçue pour le compte de la commune. Tout changement de tarif intervenant même après la réservation sera entièrement répercuté.

**Eco-participation au tri et ordures ménagères :** 0,74 € par jour et par personne (gratuit pour les moins de 2 ans) : centre de tri dans le camping, enlèvement des ordures ménagères, produits d'entretien vert, lutte contre les moustiques, énergie verte.

#### 3. MODIFICATIONS ET ANNULATION

Il est possible de souscrire une assurance « annulation ou interruption de séjour », auprès d'une société d'assurance indépendante partenaire du Camping en réglant la cotisation indiquée sur le contrat de location (3,3 % du montant du séjour). Cette assurance devra être souscrite simultanément à la réservation, non remboursable en cas d'annulation.

En cas d'annulation, le remboursement éventuel du séjour sera soumis aux conditions de ladite assurance. Aucun remboursement ne sera effectué par le camping. Toute annulation entraîne la résiliation de la réservation et le camping se réserve le droit de proposer à nouveau l'emplacement / l'hébergement à la location.

##### a. Conditions d'annulation

Tout séjour commencé est dû en totalité. Nous ne pouvons être tenus pour responsables de cas fortuits, de force majeure, événements climatiques, décisions juridiques qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour.

Toute demande d'annulation de séjour doit être portée à notre connaissance par écrit (courrier ou email). Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, l'acompte et les frais de dossier vous seront facturés. Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, 100% du montant total de votre séjour et les frais de dossier vous seront facturés.

##### b. Conditions de modifications

- Le client peut demander la modification de son séjour (dates et/ou type d'hébergement) sur demande écrite (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités jusqu'à 6 semaines avant le début du séjour ; aucun report possible sur la saison suivante. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions précisées ci-avant.

- Toute demande d'augmentation de la durée du séjour sera réalisée selon les disponibilités et selon les tarifs en vigueur au jour de la demande de modification.

- Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

- Tout séjour écourté ou interrompu (arrivée tardive, départ anticipé), ou prestation non consommée ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

- Les forfaits camping 2 ou 3 personnes sont applicables à toute la durée du séjour et ne sont pas modifiables en cours de séjour. Au-delà du nombre de personnes prévues dans le forfait (et jusqu'à 6 maximum), c'est le tarif à la personne supplémentaire qui s'applique (voir Tarifs Suppléments Camping).

- Le jour de son arrivée, dans le cas où le client souhaiterait un autre emplacement de camping que celui désigné, il pourra être satisfait dans la limite des disponibilités et devra s'acquitter du montant de la différence. En aucun cas il ne pourra prétendre au remboursement de tout ou partie des sommes versées.

Si le client ne se présente pas le jour d'arrivée prévu et ne se manifeste pas avant midi le lendemain, alors le camping se réserve le droit de remettre l'emplacement / l'hébergement à la location.

#### 4. NOS HEBERGEMENTS ET SERVICES

Un emplacement précis ne pourra être garanti. Seuls les dates et le type d'hébergement sont garantis. Les photos et plans des hébergements locatifs sont donnés à titre illustratif. Les caractéristiques des pièces et leur disposition peuvent varier d'un modèle à l'autre.

Les personnes en fauteuil roulant ne pourront être acceptées que dans les mobile-homes PMR.

L'accès au camping n'est autorisé qu'aux personnes dont le nom figure sur le contrat de location et sans dépasser la capacité. En cas de fausse déclaration lors de la réservation, la Direction se réserve la possibilité d'annuler la réservation, les sommes versées étant conservées.

Pour une arrivée tardive ou un départ anticipé, vous devez impérativement avertir le camping.

Nos équipes font au mieux pour préparer les hébergements au plus vite les jours d'arrivées, cependant un retard de mise à disposition des clés de votre hébergement / des sanitaires privés peut s'avérer inévitable pour des raisons techniques, aucun dédommagement financier ne pourra être exigé si les clés vous sont remises en retard.

##### a. Emplacements de camping

###### Basse saison :

- Emplacements standards : 1 nuit minimum

- Emplacements avec sanitaire privé : 2 nuits minimum

Haute saison : à partir du 05 Juillet et jusqu'au 30 août 2025, les locations de tous les emplacements sont d'une semaine minimum avec arrivée et départ les samedis ou les dimanches.

Arrivées : à partir de 14h.

Sauf emplacements avec sanitaire privé : 15h.

Départs : avant 11h. Tout départ retardé pourra être facturé comme journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

##### b. Locations

Basse saison (avril, mai, juin et septembre) :

- Mobile-homes Îles d'Or® : 3 nuits minimum

- Autres locatifs : 2 nuits mini

Sauf : Pont de l'Ascension et Pentecôte : 3 nuits minimum

- Mobile-homes Quintessence® : 7 nuits minimum

- La Villa des Copains® : 7 nuits minimum

Haute saison : à partir du 05 Juillet et jusqu'au 30 août 2025 les locations se font à la semaine, du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche, sauf :

- Coco Sweet® et Le Coin des Copains® du dimanche au dimanche exclusivement.

- La Villa des Copains® du samedi au samedi uniquement. Capacité maximale La Villa et Le Coin : 10 personnes. Hébergements ne pouvant servir de lieu de regroupement pour plusieurs locations : La Villa des Copains®, Mobile-homes Quintessence®.

Arrivées : à partir de 17h et jusqu'à 19h (sauf Quintessence® : à partir de 15h30

Départs : avant 10h (sauf Quintessence® : avant 11h). Tout départ retardé sera facturé comme journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Les draps sont fournis dans les mobile-homes : Quintessence®, Îles d'Or®, Patio®, La Villa des Copains® et Privilège®.

Exceptés dans les mobile-homes Quintessence® et Îles d'Or®, le changement de draps et kits de bain en cours de séjour sera facturé au tarif en vigueur. L'échange des draps se fera directement au mobile-home et uniquement du lundi au vendredi.

##### c. Animations

• En basse saison (avril, mai, juin et septembre) : un responsable animation.

• En juillet / août : une équipe d'animation avec Club enfants. Le club enfants est ouvert aux enfants de 4 à 12 ans sur inscription. Pour certaines activités, un âge est requis, se renseigner avant : aucune dérogation n'est possible. Animations sportives Ado / Adultes : de 13 à 17 ans et plus.

##### d. Restaurant

Le restaurant est réservé aux clients du camping et leurs invités.

#### 5. DEPÔTS DE GARANTIE\*

\* En acceptant nos conditions générales de vente, vous nous autorisez à débiter la carte bancaire enregistrée ou le chèque laissé en dépôt de garantie en cas de départ anticipé ou de frais divers non facturés au moment du départ.



Toute réclamation concernant votre hébergement et/ou l'état de propreté ou de maintenance du sanitaire privé devra nous être communiquée au plus tard 24h après votre arrivée. Les réclamations intervenant en fin de séjour ne pourront être prises en compte.

**Le dépôt de garantie sera restitué dans un délai maximum de 8 jours, sous réserve que l'hébergement / le sanitaire privé soit rendu en parfait état de propreté, qu'aucune perte d'objet ou dégât n'ait été constaté à l'état des lieux (sur rendez-vous pris au plus tard la veille du départ). En cas de départ en dehors des heures prévues, notre personnel sera seul juge de l'état de propreté de la location /du sanitaire. Si elle/ il est rendu(e) en bon état, le dépôt de garantie sera détruit ou annulé.**

La retenue du dépôt de garantie n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celui-ci.

**a. Dépôts de garantie sur l'hébergement et le ménage**

Chèque ou empreinte de carte de crédit demandée à l'arrivée :

-de 200€ à 600€ selon l'hébergement.

Les hébergements doivent être rendus propres au départ du client (sols nettoyés, vaisselle lavée, couvertures rangées, poubelles vidées, placards propres, cuisines et salles de douche/wc nettoyées, plancha nettoyée si prévue à l'inventaire).

**En cas de défaut de nettoyage une somme forfaitaire sera retenue sur votre dépôt de garantie, d'une valeur de :**

- 100€ (mobile-homes, Coco Sweet)

- 160€ (Le Coin des Copains® et La Villa des Copains®)

**b. Dépôts de garantie pour les emplacements camping**

Chèque ou empreinte de carte de crédit demandée à l'arrivée :

Emplacements Premium avec sanitaire privé : 100€. Les sanitaires privés doivent être rendus propres au départ du client (évier, lavabo, douche y compris les bondes, poubelles, wc et sol). **Une somme forfaitaire pourra être retenue sur votre dépôt de garantie en cas de défaut de nettoyage.**

Etendoir à linge : 20€

Réfrigérateur : 60€ (le nettoyage avant départ est à la charge du client).

Le client a la possibilité d'acheter une prestation de ménage de fin de séjour. Ce forfait est facturé selon la catégorie d'hébergement et les tarifs sont consultables à l'accueil ou dans l'onglet RESERVER de notre site internet. Cette prestation, par respect pour nos équipes d'entretien, ne dispense pas le client de rendre l'hébergement dans un état minimum de propreté (poubelles vidées, vaisselle lavée et rangée, couvertures pliées, plancha nettoyée).

**c. Dépôt de garantie pour accès au parc aquatique**

Les bracelets d'accès à la piscine du camping vous seront mis au poignet à la réception en fonction du nombre de personnes prévues dans le séjour et effectivement présentes à votre arrivée contre un dépôt de garantie non encaissé de 35€ pour chaque bracelet, sauf en cas de perte, vol ou non restitution le jour de votre départ.

**6. REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur est affiché à l'accueil ; les clients sont tenus de s'y conformer car il leur est opposable.

**CAPACITE-SECURITE**

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévu par type d'hébergement, enfants et bébés compris.

Le camping à titre exceptionnel, après accord express de la direction, pourra accorder une dérogation pour accepter une personne supplémentaire au-delà de la capacité prévue par le type d'hébergement concerné, au tarif de 35€ par nuit et par personne.

**LOCATIFS**

Le client autorise le Camping à effectuer tous les travaux de maintenance nécessaires (intérieur et extérieur) même en son absence. Toute demande de changement de bouteille de gaz devra se faire durant les heures d'ouverture de la réception.

La Préfecture du Var interdit l'ajout de tentes.

**EMPLACEMENT**

La Préfecture du Var interdit les cordes à linge. Par emplacement : 6 personnes maximum et une seule caravane ou camping-car autorisé(e). Il est interdit de planter des clous dans les arbres.

**ANIMAUX DOMESTIQUES**

Sauf les chiens catégorie 1 et 2 ou type molosse, strictement interdits dans l'enceinte du camping, les animaux domestiques sont autorisés dans les locations et sur les emplacements (2 maximum), moyennant un tarif journalier, sous réserve de présentation du certificat de vaccination contre la rage (J.O du 03/05/1984) et sous condition de ne pas les laisser seuls ou enfermés dans le logement. L'acceptation des chiens de plus de 10kg est soumise à accord express de la direction et sur envoi préalable, au moment de la réservation, du fichier I-Cad de l'animal ou d'un passeport européen en cours de validité. Ils sont interdits dans l'enceinte du parc aquatique. Les animaux ne doivent causer ni dégât, ni nuisance sonore pour les autres clients. Leurs déjections devront être ramassées. **Tout élément de literie utilisé pour l'animal domestique sera remplacé à neuf et déduit du dépôt de garantie.**

**Animaux interdits dans Le Coin des Copains®.**

**VEHICULES**

Un seul véhicule est inclus dans le prix du séjour.

**Véhicule électrique ou hybride rechargeable :**

Des bornes de recharge pour les véhicules rechargeables sont installées dans le camping. Elles fonctionnent avec une carte de crédit ou carte interopérabilité.

En raison d'un risque d'incendie avéré, le rechargement d'un véhicule sur une prise électrique standard de location ou d'emplacement est donc **strictement interdit**. Si cette règle n'était pas respectée, **une pénalité de 300€ minimum** serait facturée avec l'expulsion immédiate du camping sans pouvoir prétendre à aucune réclamation ni dédommagement.

**PARC AQUATIQUE**

Nous rappelons que les piscines et toboggans peuvent s'avérer dangereux. Les enfants, quel que soit leur âge, doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable et y sont sous sa seule responsabilité. Les enfants ne sachant pas nager, doivent porter OBLIGATOIREMENT des brassards.

Le parc aquatique est exclusivement réservé aux clients du camping. Le port du bracelet est strictement obligatoire pour accéder à l'espace aquatique. Tout contrevenant en sera expulsé.

Pour des raisons sanitaires, il est interdit de s'alimenter dans l'enceinte du parc aquatique.

Conformément à la législation et aux règles d'hygiène en vigueur pour les piscines, **le port d'un maillot de bain est obligatoire dans l'enceinte du parc aquatique :**

- aucune personne habillée ne sera admise ;
- les enfants en bas âge doivent impérativement porter des couches conçues spécialement pour la baignade ;
- Pour la baignade **seuls sont autorisés** : les boxers et slips de bain, les maillots une pièce et bikinis, **en opposition à tout autre vêtement (shorts de bain, tenues de bain couvrantes, burkinis, robes de bain, tankinis interdits).**



En cas de non-respect, l'accès au parc aquatique sera suspendu.

**Conditions d'accès des invités au parc aquatique :**

**Sauf évolution de la réglementation, aucun invité ne sera accepté dans notre parc aquatique.**

**HYGIENE**

Les ordures ménagères doivent être déposées dans les conteneurs respectifs. Le Tri est proposé.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment les sanitaires.

Les insectes et autres "petites bêtes" font partie de cette formule de vacances. La Direction n'est pas responsable de leurs déplacements dans le camping.

**AUTRES**

Seules les planchas A CAZ sont autorisées.

A partir de 23h, les clients du camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence.

La connexion wifi du camping est fournie aux campeurs avec un supplément. Le camping ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnement internet dû au fournisseur d'accès Internet.

**7. ASSURANCE**

L'assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les locataires. Le client doit vérifier auprès de son assurance, qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation. A savoir : accident, vol, perte, dégradation d'effets personnels (valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules, vélos...). Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans le camping, de son fait ou de ses accompagnants et animaux domestiques. Les clients devront justifier de leur assurance à la première réquisition. La responsabilité de la SAS Camping de La Pascalinette ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels tant dans les hébergements que sur les emplacements, parking ou locaux communs.

**8. DROIT A L'IMAGE**

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping, à utiliser tous les supports de photographie et de vidéo de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et pour tous pays et pour une durée de 5 ans.

**9. VIDEO SURVEILLANCE**

La télésurveillance couvre l'ensemble des bâtiments et des emplacements permettant à la fois l'accueil du public, le stationnement des véhicules et l'entreposage des matériels, mais aussi les accès aux parties privatives réservées aux logements de fonction. Le système de télésurveillance permet d'enregistrer sur un support vidéo les accès directs aux bâtiments et aux emplacements, ainsi que les voies de circulation à l'intérieur du camping. La Direction se réserve la faculté d'utiliser les enregistrements pour vérifier l'identité et l'habilitation des personnes accédant aux lieux surveillés. Les enregistrements sont conservés pendant une période maximum de 2 mois et peuvent être consultés sur demande ; conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Liberté » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant qui sont enregistrées.

**10. MEDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION**

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le « processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par la SAS Camping de La Pascalinette. Le médiateur « droit de la consommation » proposé est CM2C. Joignable par voie électronique [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net) ou voie postale CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice – 14 rue Saint Jean – 75017 PARIS.

**11. DROIT APPLICABLE**

Les parties conviennent que ce contrat est soumis au droit français. En cas de litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution le Tribunal de Grande Instance de TOULON sera seul compétent

Merci de **signer** les Conditions Générales de Ventes aux pages 1 et 2 dans le cadre en bas à droite, et de **renseigner cette page.**

**Assurance annulation et interruption : Je la souscris**  **OU**  **ou**  **NON** (entourer votre choix)

Je soussigné(e) déclare accepter et approuver sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente de la SAS Camping de La Pascalinette.

Prénom  Nom  Date  Mention « lu et approuvé »

Signature